

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1667**

présenté par

M. Iordanoff, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 16 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste – NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Cette mesure vise à durcir encore davantage le texte afin de rendre plus difficile l'arrivée des exilés en accroissant le traitement de données de l'Agence nationale des données de voyage. Allant contre une logique d'intégration et portant une vision purement répressive à l'encontre des primo-arrivants, cet article doit être supprimé.